

Liberté Égalité Fraternité

Sous-direction du recrutement

DGRH D5

Direction générale des ressources humaines

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en analyse chimique, session 2022

N° B2A41IGEEB1

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en analyse chimique, au titre de l'année 2022 :

Monsieur DONNADILLE Laurent, professeur agrégé hors classe, président, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.

Madame HAM PICHAVANT Frédérique, ingénieure de recherche hors classe, viceprésidente, Université de Bordeaux, Pessac.

Madame CLAPAROLS Catherine, ingénieure de recherche hors classe CNRS, experte, Centre national de la recherche scientifique, Toulouse.

Monsieur LOUERAT Frédéric, ingénieur de recherche de 2ème classe CNRS, expert, Centre national de la recherche scientifique, Pessac.

Monsieur PENIN Nicolas, ingénieur de recherche de 1ère classe, expert, Université de Bordeaux, Pessac.

Madame DASSIE Emilie, ingénieure de recherche de 2ème classe CNRS, Centre national de la recherche scientifique, Arcachon.

Monsieur GALAUP Serge, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Institut national polytechnique de Bordeaux, Pessac.

<u>Article 2</u>: En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 23/06/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU